

GRILLE DE COTISATIONS 2019/2020

Échelon	1	2,3,4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. des écoles / PSY-ÉN-EDA	60	133	140	147	155	170	185	198	209
<i>(Coût réel après déduction fiscale)</i>	<u>20</u>	<u>45</u>	<u>47</u>	<u>50</u>	<u>52</u>	<u>58</u>	<u>63</u>	<u>67</u>	<u>71</u>
PE directeur 2 cl. et +	100	140	148	154	163	177	195	205	215
<i>(Coût réel après déduction fiscale)</i>	<u>33</u>	<u>47</u>	<u>49</u>	<u>52</u>	<u>54</u>	<u>60</u>	<u>66</u>	<u>70</u>	<u>73</u>
PE Hors Classe / PSY-ÉN-EDA		215	220	230		Classe Except		240	
<i>(Coût réel après déduction fiscale)</i>		<u>73</u>	<u>75</u>	<u>77</u>				<u>79</u>	

Instituteur	160
Temps partiel au prorata (50, 75 ou 80%)	
PES/ Dispo/ Congé Parental	60
M1, M2, Autres	40
Retraités	105

SE SYNDIQUER AU SNUipp-FSU ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE !



**OFFREZ-VOUS UN CAFÉ
ENGAGÉ PAR SEMAINE !**



CARTE CEZAM 2019

En adhérant maintenant au SNUipp-FSU 67 pour l'année 2019/2020, la carte CEZAM pour l'année 2019 vous est offerte.

LA CARTE CEZAM EST OFFERTE pour toute adhésion anticipée.

Elle est valide jusqu'à fin décembre !

Prière de renvoyer l'imprimé ci-contre :

**SNUipp-FSU 67
4 rue de Lausanne
67000 STRASBOURG**

Joindre **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire (R.I.B.)

Où va ma cotisation ?

85€ sont reversés par la section du Bas-Rhin à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "Fenêtre sur Cours", etc.).

Le reste permet à la section du Bas-Rhin du SNUipp-FSU de fonctionner, financer les actions (manifestation...), éditer et envoyer notre bulletin départemental "l'Unitaire".

Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention et ses ressources ne dépendent que de ses adhérents.



Premier syndicat de la profession

Paielements fractionnés en 10 prélèvements sans frais

- ⇒ Si vous optez pour la **première fois** pour le prélèvement de votre cotisation.
- ⇒ Si vous avez déjà un prélèvement en place mais si une **modification** est intervenue: état civil ; vos références bancaires (n° de compte, banque, agence, etc.)

IL FAUT COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE PRÉLÈVEMENT

DATES DES PRÉLÈVEMENTS : entre le 3 et le 10 de chaque mois, d'octobre 2019 à juillet 2020

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paielement : Récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :
SNUipp-FSU67

Compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, et adresser l'ensemble au SNUipp67

Débiteur

Vos Nom Prénom

(*) :

Votre Adresse

(*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA :

FR 02 ZZZ 440 063

Nom : **SNUipp-FSU67**

Adresse : 4 Rue de Lausanne

Code postal : 67000

Ville : STRASBOURG

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) : _____

BIC (*) : _____

Le (*) : ____/____/____ à _____

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Bulletin de syndicalisation 2019 / 2020

A remplir et à retourner au SNUipp-FSU 67, 4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg

M, Mme N de jeune fille.....
Prénom Date de naissance...../...../.....
Adresse..... Code postal.....
..... Commune.....
Téléphone **e-mail**.....
Etablissement d'exercice : nom et adresse de l'école ou du collège. Pour les titulaires mobiles, le nom de l'école de rattachement

SPECIALITE (adjoint, directeur, zil, brigade, segpa, rased ...):

ECHELON :

SITUATION ADMINISTRATIVE Instit. PE, temps complet, mi-temps, détaché, CLD/CLM:

J'adhère au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement de l'école publique et laïque, au rétablissement de l'unité de la profession. De ce fait j'adhère à la FSU. J'autorise le SNUipp et la FSU à utiliser ces renseignements pour m'adresser leurs publications

Date et signature :

Cotisation (voir tableau au verso)

Avec le crédit d'impôt de 66% la cotisation revient en réalité à moins de 1 euro par semaine ! Si vous n'êtes pas imposable le Trésor Public vous remboursera l'équivalent de 66% de votre cotisation !

Je souhaite recevoir la carte Cezam 2019 **GRATUITEMENT**. Elle est valide toute l'année 2019 !

Pour le règlement de la cotisation, je choisis :

- Le paiement en totalité :
En un chèque à l'ordre du SNUipp-FSU 67
- Le paiement fractionné:
En chèques : en indiquant la date d'encaissement au dos
- Par prélèvement reductible : **compléter le formulaire au verso.**

Signature (obligatoire) :

En adhérant dès maintenant pour l'année scolaire 2019 / 2020

**Vous adhérez « gratuitement »
jusqu'en septembre 2019!**

Profitez-en !

Vous bénéficierez du suivi personnalisé de votre dossier lors de toutes les CAPD (Mouvement, Promotions, Hors-Classe...)

Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à tous.

Depuis sa création, le SNUipp-FSU s'est fixé comme objectifs: de développer le Service Public d'Education au bénéfice de tous les élèves, de défendre les personnels, d'améliorer les conditions de travail.

Rappelons qu'avec le crédit d'impôt, vous ne payez en réalité que 33% du montant de la cotisation (voir grille au verso)

IMPORTANT : Avec le « crédit d'impôt » si vous êtes « **non-imposable** » le Trésor Public vous fera un chèque équivalent à 66% du montant de la cotisation.



Avec l'adhésion anticipée, la carte CEZAM-IRCOS est OFFERTE !

Alors ?? Ça vaut vraiment le « coût » ... Rejoignez-nous !

Des modalités pratiques pour régler votre cotisation

(Pour le montant à payer voir la grille de cotisation au dos de cette page)

**Le paiement fractionné par prélèvement
L'option la plus pratique !**

En 10 fois, vous ne vous en occupez plus ensuite.

Remplissez l'autorisation de prélèvement (**voir au dos**) et joignez un RIB.
Si vous souhaitez l'interrompre un coup de fil suffit ! Et **c'est gratuit**.

Le paiement en une fois : un chèque à l'ordre du SNUipp-FSU67 débité fin octobre 2019

Le paiement par chèques en plusieurs fois : de un à dix chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 67, date limite d'encaissement du dernier chèque fin juillet 2020, en indiquant au dos des chèques les mois pour l'encaissement.